

Autres Resolutions Adoptees

A la Convention Conservatrice, Charlottetown

—XOX—

AFFAIRES FEDERALES

Proposé par R. McNeill, appuyé par J. Patterson, D. E. Campbell et S. P. Doherty :—

1. Résolu, que nous donnons notre adhésion à la politique du parti conservateur, actuellement dans l'opposition, comme étant la même politique nationale inaugurée par Sir John Macdonald et celle soutenue par notre chef fédéral M. Borden, et que cette politique protège d'une manière adéquate toutes les industries du Canada.

2. Que c'est l'opinion de cette convention que le sixième représentant dont l'île a été privée lui soit rendu et que pour toujours à l'avenir, au moins six représentants soient garantis à la province.

3. Que nous condamnons le traitement arbitraire auquel nous sommes soumis, cet hiver, à l'égard du service des malles, et que nous sollicitons nos représentants, en parlement, de faire entendre nos griefs et d'accuser celui qui a opéré ce changement à la chambre, afin que ce soit un avertissement pour l'avenir, et que, selon nous, les malles devraient être transportées par les bateaux à glace en attendant que le Stanley puisse reprendre son trajet ordinaire.

CORRUPTION POLITIQUE

Proposé par le Dr. McNeill et appuyé par Edward Hackett, M. P. :—

Résolu que cette convention condamne énergiquement les moyens auxquels à recours le parti libéral de faire les élections fédérales et provinciales, et que nous sommes persuadés que les fondements de l'électorat canadien sont rapidement sapés par un carnaval corrompue et la série de corruption la plus honteuse, telle que démontrée aux procès des élections contestées dans la division St. Jacques, Montréal, dans Huron-Ouest, Elgin-Ouest, Queen-Est dans cette province, Murray Harbor et autres parties du Canada—moyens qui servent à rendre notre réputation nationale vile et méprisante et à étouffer les droits et la volonté du peuple.

Résolu encore que cette convention est déterminée et s'engage à commencer et à maintenir une lutte sans trêve pour combattre et exposer les effets malfaisants d'une telle ligne de conduite qui sert si fortement à porter atteinte à la bonne renommée du Dominion.

BRANCHES DE CHEMINS DE FER

Proposé par E. Hackett, M. P. appuyé par R. McNeill, M. D. et adopté unanimement :

Vu que la politique du parti conservateur est de construire des branches de chemins de fer dans cette province :

Résolu que cette convention désire se mettre en évidence comme étant favorable à la construction des branches de chemins de fer proposées par les conservateurs pendant la session de 1896.

NOS CHEFS

Proposé par M. Hackett, appuyé par le Dr. S. T. Jenkins.

Résolu que cette convention du parti conservateur de la province

Incorrigible

La femme de M. Létourdi, le savant le plus distrait qu'on connaisse, s'en va en voyage.

—Adieu, dit-elle à son mari, et surtout pense à moi et écris-moi tous les jours.

Létourdi fit aussitôt un nœud à son mouchoir, pour ne pas oublier.

Effectivement, pendant quatre jours, Mme Létourdi reçut régulièrement une lettre de son mari. A partir de ce jour-là, plus rien. Très inquiète, Mme Létourdi

de l'île du Prince Edouard exprime ses sentiments d'appréciation envers l'hon. R. L. Borden, chef de l'opposition au parlement fédéral, et l'hon. Daniel Gordon, chef de l'opposition à la chambre locale de cette province pour leurs efforts dans leurs positions respectives dans l'intérêt d'un gouvernement pur et économique. Adopté unanimement.

LEGISLATION OUTRAGEANTE

La résolution suivante proposée par John Anderson, Kensington, fut adoptée à l'unanimité :

Vu que, à la session de 1901, le gouvernement local actuel a introduit et fait devenir loi un bill changeant la loi des élections par rapport aux offenses électorales ;

Et vu que les changements alors opérés avaient pour but de rendre inefficaces les moyens auxquels on pourrait avoir recours pour empêcher les menées corrompues, non seulement à l'égard des procès qui auraient lieu à l'avenir mais aussi pour toutes les causes alors devant les tribunaux :

Résolu, que nous condamnons ces changements comme corrompus au plus haut degré, et tendant davantage à favoriser la corruption électorale.

Résolu encore, que le parti conservateur s'engage à révoquer cette loi inique et à placer sur les statuts une loi conforme à la législation britannique dans le but de faire disparaître autant que possible les pratiques de corruption aux élections.

REVENUS ET DEPENSES

Proposé par P. C. Murphy, appuyé par W. Stewart :

Résolu que cette convention déplore la dette énorme créée par l'administration libérale et la somme de \$26,000 payée annuellement comme intérêt sur cette dette, et les fréquentes et onéreuses augmentations de taxes qui menacent le peuple de cette province, et que nous engageons le parti conservateur à opposer toute augmentation de la dette provinciale, et à égaliser les taxes de manière à diminuer autant que possible le fardeau qui accable le peuple, et effectuer une administration saine et économique.

RESOLUTION

Proposé par Murdock McKinnon, M. L. A., appuyé par P. C. Murphy, que le rapport du comité soit adopté.

1. Résolu que l'opinion de cette convention est l'écho de la juste indignation du peuple par rapport à la mauvaise administration du gouvernement actuel touchant les travaux et voies publiques, et que les conservateurs s'engagent à initier un système effectif qui donnera satisfaction aux contribuables pour l'argent qu'ils sont appelés à payer en forme de taxes.

2. Que cette convention considère comme ruineuse la mode mise en pratique par le gouvernement provincial d'accorder des "Bonus" à des entreprises particulières et qu'un tel système devrait être désavoué.

La résolution à propos du bureau d'éducation a paru dans l'IMPARTIAL la semaine dernière.

prend le premier train pour Paris. Elle trouve son mari en train de travailler.

—Pourquoi, lui demande-t-elle, après m'avoir écrit pendant quatre jours, as-tu cessé tout d'un coup ?

Alors, Létourdi, se tapant le front :

—J'ai oublié, et j'avais pourtant fait un nœud à mon mouchoir.... mais voilà, le cinquième jour, j'ai changé de linge !

Etonnant

La toux est coupée nette par une dose de BAUME RHUMAL.

Le Gouvernement Francais et les Congregations

—OXO—

M. J. M. Villefranche, directeur du Journal de l'Ain, fait la revue suivante de la situation en France :

Quand le gouvernement invita les corporations religieuses à solliciter l'autorisation, beaucoup de catholiques se défirent, flairant un piège. Mais M. Waldeck Rousseau prodigua de si belles assurances au Nonce et aux religieux qui allèrent le visiter, que, bientôt, tous les soupçons tombèrent. Il ne s'agissait, disait le président du Conseil, que d'une insignifiante formalité. Tous les instituts—sauf les Assomptionnistes et les Jésuites—allaient obtenir le privilège de la reconnaissance. Ni le gouvernement ni les Chambres ne susciteraient d'ennuis aux Ordres qui se mettraient en règle avec la loi de juillet 1901.

Avec une imperturbable naïveté, les supérieurs se laissèrent persuader. Ils transpirent à la direction des cultes tous les renseignements et toutes les pièces qu'exigea M. Dumay : l'état détaillé des biens de chaque congrégation, le nom patronymique de chaque membre en regard de son nom de religion, le dossier spécial de tous les religieux au point de vue des grades universitaires et de son apport personnel, avec les documents d'état civil, etc., etc. Bref, chaque communauté se dépouilla de ses papiers les plus secrets et les livra candidement à l'ennemi.

Tant que les cartons de M. Dumay ne furent pas complètement garnis, les Francs-Maçons se gardèrent bien de démasquer leur "truc". Il ne fallait pas éveiller les défiances des communautés ombrageuses. Mais, aussitôt que la direction des cultes eût dans les mains tous les documents convoités, l'ennemi ne prit plus la peine de nous dissimuler ses visées. Voilà comment nous apprimes, un mois à peine avant le dépôt des projets de loi, que M. Combes refuserait l'autorisation à tous les Ordres et à toutes les Congrégations, sauf à cinq.

Et encore, n'est-il pas certain que ces cinq instituts, épargnés par le président du Conseil, soient maintenus par les caïmans de la majorité.

Et, franchement, autant vaudrait un ostracisme général que partiel. Dans quelles conditions, en effet, M. Combes propose-t-il de tolérer les cinq ? Dans des conditions qui non seulement ne leur garantiraient pas l'existence pour demain, mais qui, dès aujourd'hui, ne leur permettraient que difficilement de vivre. Les Trappistes d'Aiguebelle devraient renoncer à faire du chocolat, ceux de Notre-Dame des Dombes à faire de la *Musculine*, etc.

M. Combes prétend limiter non seulement le nombre des établissements des cinq, ce qui est conforme à la déplorable loi du 1er juillet 1901, mais encore le nombre de leurs membres, ce qui est une ag-

gravation de cette loi. Une association, en effet, qui n'a pas le droit de s'étendre et à laquelle le prosélytisme est interdit, est fatalement condamnée à végéter et à disparaître.

Pour ne parler que des missions prouvées—rendre tant de services à l'extension pacifique de l'influence française, M. Combes leur supprime un établissement de produit dont elles tiraient une partie des ressources pécuniaires qui leur sont nécessaires, et leur noviciat où se préparaient les ressources d'hommes qui leur sont indispensables. Le missionnaire d'Afrique fait rarement de vieux os dans les régions homicides où le conduisent son patriotisme et sa foi ; il faut un remplaçant à celui qui succombe ; le président du conseil ose dire que les séminaires diocésains suffiront à assurer le recrutement des missions. Est-ce que la préparation au ministère paroissial est la même que la préparation à la vie de missionnaire qui exige des qualités spéciales d'endurance et d'initiative, et l'aptitude à s'approprier tous les idiomes ? M. Combes, qui a tâté du séminaire, sait très bien que si l'on y fait beaucoup de bons prêtres et quelques renégats, on n'y forme pas des missionnaires. Son but évident est de tarir le recrutement des missions d'Afrique, et l'autorisation qu'il leur accorde, dans de pareilles conditions, est une hypocrisie de plus.

M. Combes, en attendant, se permet de publier de véritables calomnies contre ceux dont il refuse de prolonger l'agonie. Il accuse, dans des rapports dont se régalaient les loges, il accuse les Chartreux ; de favoriser l'acoolisme et de travailler à la dépopulation du pays ; les Salésiens : d'exploiter à leur profit le travail des petits abandonnés, de vivre de fraudes et de rapines, etc.

Ne se trouvera-t-il donc pas un Chartreux, ou un Salésien pour poursuivre Combes en diffamation ? Les catholiques sont donc, une fois de plus, victimes de leur optimisme, de leur confiance et de leur peu de goût pour la lutte.

Les congrégations ont eu le grave tort d'ajouter foi à la parole de M. Waldeck-Rousseau.

Les règlements militaires interdisent aux commandants des places assiégées de prêter l'oreille aux communications de l'ennemi. On aurait dû s'inspirer de ces règlements si judicieux.

A l'heure actuelle encore, des démarches sont faites, à ce qu'on affirme, auprès de la direction des cultes par des supérieurs désireux d'obtenir quelques adoucissements ou quelques répit. Vaines platitudes ! M. Dumay, tout en se riant de ces démarches les encourage. Mais quel sera le résultat des nouvelles négociations si s'engagent ? Un redoublement de perfidies et de rigueurs d'une part, et de l'autre une capitulation de plus en plus formelle.

Un Bon Conseil

LEFRANC.—Mon cher Bonapôte, donne-moi un conseil. Je désire me marier, mais j'hésite, car j'ai le choix entre deux jeunes filles. L'une est pauvre, mais je l'aime ; l'autre est très riche, cependant, je n'éprouve rien pour elle. Faut-il épouser la riche ou la pauvre ?

BONAPOTRE.—Mon ami, qu'y a-t-il de plus beau, de plus sacré dans l'existence que l'amour. Sans amour, la vie vaudrait-elle qu'on la vive ?

LEFRANC.—C'est juste, je vais épouser celle que j'aime. Merci de ton conseil.

BONAPOTRE.—A ton service... à propos, voudrais-tu me dire le nom et l'adresse de la jeune fille que tu n'aimes pas ?

Du Tac au Tac

Un poète apporte une oeuvre à un éditeur. Celui-ci la parcourt rapidement et fait une moue.

Alors le poète, se passant la main dans ses longs cheveux :

—Monsieur, dit-il, je cherche en vous un éditeur et non un juge... mes oeuvres sont destinées à la postérité.

—Fort bien, répondit froidement l'éditeur en lui rendant l'ouvrage... Alors que la postérité vous édite.

Servante Demandee

On demande une fille bonne pour l'ouvrage de la maison—Pas d'embarras d'enfants. Bons gages.

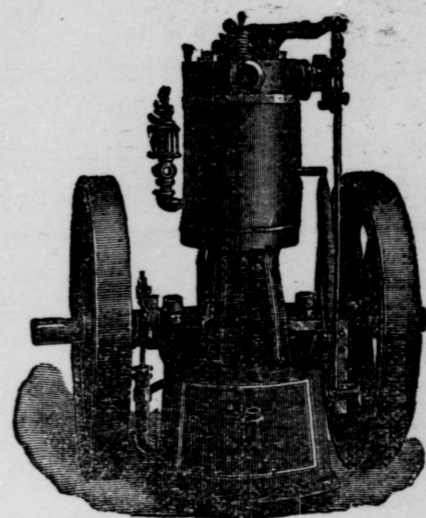
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

THE FAIRBANKS Gas and Gasolene Engines

FOR ALL POWER PURPOSES BUILT IN ALL SIZES

These Engines are the Cleanest, Most Convenient and Most Economical Form of Power.

SEND FOR CATALOGUES AND PRICES.



Vertical Gas or Gasolene Engine, 1, 2 & 4 Horse-Power

Fairbanks Standard Scales

Valves, Pipe & Fittings, Mill Supplies, Machine Tools.

THE FAIRBANKS COMPANY

747 & 749 Craig St., Montréal.

NOTICE

As we require cash to pay our bills will thank our customers for a prompt settlement of all accounts rendered 31st December.

All accounts not settled by 15th February will be handed to our solicitor for collection.

Bruce Stewart and Co.

Steam Navigation Co's Wharf.

CHARLOTTETOWN

P. E. I.

LOBSTER SUPPLIES

Herring Nets, Cotton Twine, Rope, Salt, Bar Iron, Galvanised Sheet Iron, Etc.

At lowest prices.

Brace, McKay & Co., Ltd

Summerside, P. E. I. January 8th 1903.

BARGAINS AT ALBERTON

Previous to stock-taking on 1st of February next, we will give special discounts on the following lines of goods :—

All Ladies' Dress Goods, 30 per cent off. Ladies' Cloth Jackets and Capes, one third off.

Ladies' Skirts, Wrappers and Costume, 30 per cent off.

Ladies' Waists, Blouses, 30 per cent off.

Mens' and Boys' Reefers, Ulsters and Overcoats, one third off.

Boots and Shoes, 30 per cent off.

Fancy China ware and Toys, one third off

A LARGE ASSORTMENT OF JEWELRY IN GOLD-FILLED, ONE THIRD OFF.

Special prices in Furs, Robes, Kid Gloves, and Mitts and all Winter Goods. Above sale for cash or present pay.

DYER, WOODMANS & HUNTER

ALBERTON

Si vous tousssez, prenez le

BAUME RHUMAL